

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024 – 20H

L'an deux mil vingt trois, le 06 février, à vingt heures, suite à la convocation adressée le 01 février 2024 par Monsieur le Maire et affichée le même jour, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Etait absente et représentée : Mme Karine FRANCOIS a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND.

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 13 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mme GASNIER-MENANTEAU et Mme Sandra LEMARCHAND.

ORDRE DU JOUR

- * Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2024 ;
- * Délégation du conseil municipal au Maire - Modificatif ;
- * SDEC - Projet d'effacement des réseaux «Route d'Aunay Sur Odon» et «Rue Camille Claudel» ;
- * SDEC – Droit de jouissance poste de transformation « Rue Alphonse Allais » ;
- * Signature de la convention relative à la constitution d'une réserve foncière par l'Etablissement Public Foncier de Normandie et à sa revente à la commune de Cahagnes concernant le site de l'ancienne cidrerie ;
- * Logement communal : 3 route de Sept Vents : Mise en vente ;

- * Questions diverses ;

-
- * Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2024 ;

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 10 janvier dernier : approuvé à l'unanimité.

- * **Délégation du conseil municipal au Maire - Modificatif ;**

Suite à la demande de la Sous-préfecture, cette délibération annule et remplace la délibération N° 20231205-03-05 pour modification de l'alinéa 16 et ajout des éléments indiqués en gras « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal et **de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants** » ;

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** SDEC - Projet d'effacement des réseaux « Route d'Aunay Sur Odon » et « Rue Camille Claudel » ;**

Il est présenté au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de **190 384.87 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **64 045.94 €** selon la fiche financière ci-dessous (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).



Fiches financières ————— **Dépenses**

CAHAGNES

RTE D'AUNAY SUR ODON - RUE CAMILLE CLAUDEL

		HT	TTC		
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	FILS NUS	48 850,65 €	58 620,78 €	TVA récupérée par le SDEC ENERGIE
	2	EFFACEMENT	42 821,04 €	51 385,25 €	
	3	TOTAL ELECTRICITE (1+ 2)	91 671,69 €	110 006,03 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	4	COUT DES TRAVAUX	30 302,50 €	36 363,00 €	TVA récupérée par le SDEC ENERGIE
	5	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	19 350,00 €	23 220,00 €	
TELECOMMUNICATION	6	GENIE CIVIL TELEPHONE	36 679,87 €	44 015,84 €	TVA non récupérable
		COUT GENERAL DE L'OPERATION (3+4+6)	158 654,06 €	190 384,87 €	

(*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de 258 ml



Fiches financières ————— **Financements**

CAHAGNES

RTE D'AUNAY SUR ODON - RUE CAMILLE CLAUDEL

		FINANCEMENT DU PROJET	FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART COLLECTIVITE
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	RENFORCEMENT	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 1)	SDEC ENERGIE et FACE	0,00 €	21 410,52 €
	EFFACEMENT	Aide de 50 % du coût HT (ligne 2)	SDEC ENERGIE, FACE et Enedis	21 410,52 €	
	RESORPTION FILS NUS	Aide à 100 % du coût HT des travaux (ligne 1)	SDEC ENERGIE et FACE	48 850,65 €	
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	SDEC ENERGIE	18 334,34 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	EFFACEMENT	Aide de 50 % du coût subventionnable HT (ligne 5)	SDEC ENERGIE	9 675,00 €	20 627,50 €
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	SDEC ENERGIE	6 060,50 €	
TELECOMMUNICATION	EFFACEMENT	Aide de 50 % du montant TTC des travaux de génie civil (ligne 6)	SDEC ENERGIE et Orange pour les travaux de câblage	22 007,92 €	22 007,92 €
				126 338,93 €	64 045,94 €
				Taux moyen d'aide	66,36%

Le Maire procède à la présentation sur plan.

Lors d'une rencontre avec le SDEC, Guillaume DUJARDIN, Sébastien KOSLOFF et les services du Département ont implanté la localisation des futurs candélabres (à droite en sortant du bourg côté sud). Ceux-ci seront déposés en fond de trottoir (en limite de propriété). Mickaël HAUSSIN propose de transmettre un plan à Mme SPALART pour information. Les travaux seraient prévus au 1er trimestre 2024. La durée des travaux serait d'environ 3 mois. Une déviation vers les routes départementales sera prévue pendant la durée des travaux, puisque la route principale sera fermée.

Nous aurions pu solliciter l'APCR + sur la partie télécommunication mais les délais d'obtention auraient retardé les travaux. Le SDEC a établi son planning pour l'année 2024 et positionne donc Cahagnes en premier, sachant que les travaux d'aménagement ont été planifiés en 2024. L'enveloppe APCR + sera utilisée pour le projet de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire indique que le paiement de sa participation peut être fait par un Fonds de concours (section d'investissement) ou en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement) **(uniquement pour les parties électricité et éclairage public)**,

Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement ou en une fois à la réception des travaux (section de fonctionnement).

Guillaume DUJARDIN précise que les travaux seraient plus destinés en section de fonctionnement du budget, vu que c'est du remplacement d'un réseau existant. Il sera vu avec Séverine la solution la plus appropriée au budget de la commune.

Philippe LEMARDELE demande s'il y a besoin de solliciter un emprunt pour ce projet : Guillaume DUJARDIN répond que non, la Banque des Territoires sera rencontrée pour d'autres projets, notamment la cantine.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation à la réception des travaux (section de fonctionnement),
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4 759.62 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** SDEC – Droit de jouissance poste de transformation « Rue Alphonse Allais » ;**

Il est présenté un projet d'acte notarié établi par D&ASSOCIÉS pour le compte du SDEC Energie ayant pour but de réitérer en la forme authentique le protocole déjà intervenu afin de consentir au SDEC le droit de jouissance pour installer un poste de transformation et des câbles électriques « Rue Alphonse Allais ».

Monsieur le Maire rappelle que le poste devait être placé entre les écoles et le château d'eau pour un renforcement électrique mais cela semblait incohérent par rapport à la sécurité des enfants. Après un rendez-vous sur place avec le SDEC et l'entreprise STEPELEC, le transformateur sera finalement installé derrière le but du terrain d'honneur. L'emprise au sol sera de 42 m². Il sera de teinte verte avec un grillage autour. Cela ne supprimera pas de places de stationnement. Cela permettra de supprimer un transformateur en tête de poteau à l'entrée du bourg. Un transformateur au sol est mieux qu'une installation sur un poteau affirme Sébastien KOSLOFF.

Rien n'est à la charge de la commune et les travaux auront lieu avant ceux de l'aménagement du bourg ce qui est préférable pour ne pas avoir à recasser de l'enrobé. Ces travaux ont pour but de renforcer l'électricité concernant les maisons partie Nord du bourg.

Ce projet d'acte a été envoyé à chaque membre avec la convocation.

Il est proposé d'accepter cet acte afin de consentir au SDEC Energie le droit de jouissance décrit.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Signature de la convention relative à la constitution d'une réserve foncière par l'Établissement Public Foncier de Normandie et à sa revente à la commune de Cahagnes concernant le site de l'ancienne cidrerie ;**

Le projet de la Commune est de réaliser un projet d'aménagement comprenant la structuration d'un pôle intergénérationnel (autour d'accueil de personnes âgées en appartements, de locaux pour adolescents, pour les associations de la commune, etc.), également des locaux techniques pour la commune, un marché couvert pour les artisans et producteurs locaux qui pourrait prendre place dans l'ancienne cidrerie. Cet aménagement s'appuiera sur les projets d'aménagement du centre bourg et notamment de création de liaisons douces qui traverseront le site.

Les biens situés rue Alexis de Tocqueville, cadastrés section AB 128, AB 129, AB 130, AB 131, AB 132, AB 336, AB 461 et la nouvelle parcelle ZI 71P1 pour une superficie de 13 838 m², vont être mis en vente. Ils correspondent aux besoins de la Commune pour réaliser son projet. Le service des Domaines avait estimé cette friche le 6 octobre 2021 à 285 000 € pour 8000 m². Les Domaines ont de nouveau été consultés pour avoir une estimation sur le nouveau périmètre défini mais la négociation avec les Celliers et Associés ayant été faite à 150 000 €, ils n'ont pas pu émettre d'avis puisqu'ils n'interviennent qu'au-delà de 180 000 €.

Concernant la partie portage foncier, une Visio a été faite le 29 janvier. Monsieur le Maire revient sur la convention signée en janvier.

Les diagnostics amiante et plomb devront être réalisés par le propriétaire avant la vente. Néanmoins, ces diagnostics sont visuels. L'EPFN réalisera un diagnostic plus poussé avec notamment des prélèvements envoyés en laboratoire pour expertiser davantage ces sujets dans le cas d'une déconstruction ou d'une réhabilitation. L'EPFN ne fait pas de marge sur l'acquisition foncière et

peut être notre maître d'œuvre en cas de réalisation de travaux. L'EPFN est un organisme public dont le rôle est justement d'aider les collectivités.

Les travaux de déconstruction et de dépollution, en fonction du projet, pourront être pris en charge par le fonds friche régional, selon les mêmes modalités de financement que l'étude. A savoir un financement par l'EPFN et la Région à hauteur de 80% et un reste à charge de 20% pour la collectivité.

Il y a parfois confusion avec le fonds friche national devenu fonds vert, qui a été mis en place post-covid, mais fortement inspiré du fonds friche régional qui existait avant cette période. La DDT gère pour l'état ce fonds, il pourra être mobilisé en parallèle ou de façon complémentaire pour certains projets. Nous étudierons ce point en temps voulu.

L'étude devra permettre de chiffrer les travaux et le coût des opérations afin d'étudier les subventions mobilisables dont notamment le fonds friche.

Monsieur le Maire rappelle également que pour une demande de subvention auprès des services de l'état, il faut faire la demande dans la même délibération Fonds vert, Fonds friche, DETR, DSIL. La sous-préfecture évaluera quant au projet quelle subvention sera prise en compte et décidera de la répartition de l'enveloppe.

Pour la cidrerie, il sera possible d'acheter par tranche pendant les 5 ans. L'objectif étant qu'au bout des 5 ans tout soit racheté par la collectivité à l'EPFN avec une possibilité de revendre des parties à un porteur de projet comme par exemple la résidence seniors que la collectivité ne pourra pas assumer.

Les assurances seront à la charge de la commune. Quid des impôts fonciers ? à vérifier et préciser.

L'étude de faisabilité se fera prochainement, la commission Cidrerie et l'ensemble des conseillers désireux d'être présents pourront rencontrer Mme LECOQ (EPFN) en Mairie.

« C'est un pari sur l'avenir » souligne Guillaume DUJARDIN. La volonté est de maîtriser l'emprise foncière et non de laisser celle-ci aux mains d'un privé qui pourra avoir d'autres projets pour ce site. Dès l'acquisition par l'EPFN, la commune pourra selon ses priorités racheter les parties nécessaires pour notamment les liaisons douces en lien avec l'aménagement du bourg, le bâtiment destiné à l'atelier technique... Des frais de bornage seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire remercie le cabinet de Mme Agnès SPALART et David LUCAS qui ont proposé de faire des liaisons douces sur cette partie cidrerie.

M. Georges LEVEQUE rappelle que ce beau projet est porté par l'équipe en place depuis la campagne de 2020 et que les habitants attendent l'avancée de ce programme.

Mme Sandra LEMARCHAND ajoute que pour de nombreux Cahagnais, ce site fait partie du patrimoine historique de la commune.

Il est donc proposé de procéder à cette acquisition.

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, il est proposé de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier l'acquisition avec le propriétaire.

➤ 2 oppositions (Catherine MOUTEL : favorable pour un atelier municipal mais trop inquiète sur le devenir du reste du projet et Jean Marie MAHIEU : pense que la commune aurait pu acquérir les terrains derrière pour en faire du lotissement. Le Maire précise que la révision du SCoT ne garantit pas que les terrains seront toujours constructibles en 2030), 1 abstention (Sébastien

KOSLOFF : favorable pour un atelier municipal mais frayeur du projet compte tenu des nombreux projets financiers de la collectivité) : adopté par 11 voix « pour ».

*** Logement communal : 3 route de Sept Vents : Mise en vente ?**

Le logement communal situé 3 route de Sept Vents n'est plus loué depuis février 2023. Le logement montre de gros problèmes d'humidité.

Une estimation des coûts prévisionnels pour l'isolation des combles et des murs ainsi que le remplacement du système de chauffage est présentée.

Il n'est pas possible de le relouer en l'état. Le coût des travaux s'élèverait à environ 38 000 € sachant que ces devis sont au minimum. Malgré ces travaux, il faudra envisager de faire un traitement des murs intérieurs pour enlever la moisissure et les repeindre pour une remise au propre. Il y a un gros problème de condensation dans ce logement. Sans isolation, la problématique perdurera.

Une visite a été faite avec la manager de commerce qui ne pense pas qu'un commerce pourra y avoir sa place.

Le logement est actuellement classé E.

Jean Marie MAHIEU pense qu'un poêle à granulés pourrait être mis dans ce type de logement. Il estime qu'il faudrait le mettre en gestion. Les loyers pourraient couvrir l'emprunt qui serait fait pour les travaux.

Monsieur le Maire précise que la collectivité ne peut bénéficier d'aucune subvention dans le cadre de projets d'isolation contrairement à un particulier peut avoir droit à des aides.

L'avis du Domaine a été refusé car l'estimation des biens par les agences est en-dessous de 180000 €.

Sébastien KOSLOFF estime qu'il y aura du rendement dans le cadre d'une location du logement alors que le projet de cidrerie n'apportera pas de rendement. Georges LÉVÊQUE affirme que sur le dossier cidrerie, il pourrait y avoir une économie sur les charges de fonctionnement en créant un réseau de chaleur. Sébastien KOSLOFF reproche que les chiffres annoncés par Georges LÉVÊQUE ne sont pas bien fondés.

Emmanuelle BEIGNON demande ce que le logement a rapporté depuis les dernières années sachant qu'il y a déjà eu des travaux réguliers de faits sans que cela soit satisfaisant.

La question de l'amortissement des dépenses par rapport à la recette pour la commune est bien évoquée et ne semble pas convaincante. Le souhait n'est pas de « dilapider » le patrimoine communal mais de ne pas faire de dépenses onéreuses pour un loyer qui ne couvrira pas les frais avant de nombreuses années. La vente de ce logement peut permettre de diminuer nos emprunts envisagés pour les projets cantine et aménagement du bourg et donc participer aux investissements communaux futurs.

Georges LÉVÊQUE indique que le logement ne va cibler qu'un couple alors que la cidrerie touche l'ensemble de la population ou nos seniors.

L'ancienne municipalité avait bien envisagé un temps, de vendre le centre d'accueil alors que celui-ci rapportait des recettes. Jean Marie MAHIEU explique qu'il avait un projet complémentaire pour augmenter les recettes de celui-ci.

Catherine MOUTEL a entendu qu'il y aurait une dépense de 40 000 € pour le renforcement d'une canalisation d'eau pour un projet immobilier qui ne sera pas propriété de la mairie. Monsieur le Maire précise que la collectivité est obligée de mettre les réseaux en conformité pour un permis d'aménager. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget mais il n'est pas sûr que ce projet aboutisse.

L'idée est de ne pas laisser ce logement vide plus longtemps et de prendre une décision sur son devenir. En cas de vente : vérifier si l'ancienne façade commerciale peut être modifiée.

Les deux estimations du bien effectuées l'an dernier laissent apparaître une valeur entre 80 000 et 132 912 €. A réévaluer ou refaire.

➤ 2 oppositions (Jean Marie MAHIEU et Sébastien KOSLOFF), 1 abstention (Catherine MOUTEL) : adopté par 11 voix « pour ».

Catherine MOUTEL indique qu'il faudrait qu'on le vende nous-même pour ne pas avoir les frais d'agence. En effet, ce n'est pas au vendeur de payer l'agence immobilière. C'est à l'acheteur. Quand le vendeur s'occupe de la vente, cela peut permettre d'augmenter le prix de vente.

* Questions diverses

- **Vallée de Craham** : Georges LÉVÊQUE et Guillaume DUJARDIN étaient ce jour à la Sous-Préfecture dans le cadre du projet Village d'Avenir au même titre que les deux autres collectivités retenues.

- Val D'Arry : redynamisation du cœur de bourg.
- Cahagnes : Vallée de Craham.
- Autre à préciser : défense incendie
- Groupement de communes : Pont Farcy – Pont Bellanger – Coulonces – Landelles et Coupigny.

L'étude de l'ANCT avance. Un questionnaire a été diffusé la semaine dernière via les réseaux sociaux et il y a eu 150 réponses en une journée, ce qui confirme l'intérêt pour ce site. Mme DROUET va accompagner (ingénierie, technique et administratif) la commune pour apporter un projet sur une durée de 18 mois. Il est demandé quand serait la clôture du questionnaire.

Prochaine réunion le 5/03 à 15h : restitution de l'étude ANCT en présence de la Sous-Préfète.

Mme Corinne FERRRET, sénatrice, nous a félicités dans le cadre de ce projet (lecture de son courrier est faite). Elle nous propose son aide et son soutien.

Il est remonté que le questionnaire n'est pas très bien conçu.

Quid des dalles béton ? : Guillaume DUJARDIN ne souhaite pas les installer pour problème de sécurité. De plus Georges LÉVÊQUE ajoute que l'entre deux étangs est à nouveau bouché. On ne peut pas faire de chantier sans accord préalable de l'agence de l'eau.

Quid du bois qui est tombé à la tempête ? : il y en a eu de coupé. Il en reste au sol. Il n'est pas possible de faire venir des particuliers pour s'en charger, car c'est trop dangereux et se pose un problème d'assurance. Les agents rassembleront le bois pour en faire un nouveau lot à vendre.

Partie du bois en indivision : un certificat d'urbanisme informatif montre qu'une partie du bois sur la partie haute, n'appartient pas à la commune. A étudier précisément.

- **Mondant** : le contrat d'entretien sur le lieu de sépulture va être repris. Des pommiers ont été plantés. La partie maçonnerie à l'existant et l'entretien des chaînes est à vérifier, la sécurisation de l'accès est à l'étude.

- **Extension de la cantine** : JV Archi a été rencontré vendredi dernier en présence d'Hélène MOREAU. Il est prévu un agrandissement sur la partie ouest et sud. Rénovation de l'existant. L'étude a été faite sur place avec Virginie et Anita afin de repérer les besoins.

Prévision : une entrée dans le hall avec un lavabo circulaire pour le lavage des mains. Rénovation de l'existant pour bénéficier de l'enveloppe fonds vert. Un espace pour une restauration type self est envisagé mais rien n'est acté. L'extension sera pour les enfants du primaire (138 places assises). Cette nouvelle salle sera également à destination des associations, ce qui permet de solliciter l'APCR +.

La chaufferie au gaz est conservée en attendant le projet de chaufferie bois. Les produits d'entretien n'y seront plus entreposés (pas homologués) car un espace dédié est prévu ainsi qu'un local poubelles, fermé.

Une demande a été faite auprès du syndicat d'eau pour dévier une canalisation qui se trouvera sous la future extension. Jean-Marie MAHIEU indique que le cabinet en charge de ce dossier contactera Mme SPALART cette semaine.

Les études de structure ont révélé des fissures à l'extérieur et l'intérieur du bâtiment. Une démolition pourrait être envisagée compte tenu de ces problèmes constatés. Nous sommes dans l'attente du résultat de ces études. Nous espérons qu'une fermeture administrative ne sera pas demandée. Les livreurs n'auront plus à rentrer dans la cantine, il y aura un accès spécial.

Georges LEVEQUE demande s'il peut être prévu de faire une partie terrasse.

Coût du projet : 1 033 808,40 €, il faudra y déduire le Fonds vert, l'APCR + et la DETR. On ne sait pas encore ce qu'il restera à charge de la commune. La durée des travaux est estimée à 10 mois.

Une réunion est prévue fin février.

La cantine a été construite en 1974. Avant les enfants mangeaient à la salle Edeline.

- **Recensement** : un point est fait par Pascale, nous avons à ce jour 86,3 % de réponses avec un taux internet de + de 80 %. 52 courriers de relance ont été adressés hier aux frais de la mairie. Le délai de réponse a été fixé au 9 février.

Certains conseillers pourront peut-être être sollicités à partir du 10 février s'ils connaissent les habitants qui tardent à répondre. La relance est importante car il faut que l'on puisse justifier auprès de l'INSEE la raison pour laquelle les administrés n'ont pas été recensés.

- **80ème Anniversaire** : Philippe LEMARDELÉ fait suite à l'envoi de mail du secrétariat qui nous a envoyé des documents pour le 80ème dont la forêt du souvenir pour planter des arbres dans le cadre d'un chantier participatif. Un arbre correspond à des victimes ou des soldats, cette forêt serait près de Bayeux. Il peut y avoir une plaque dans cette forêt avec une plaque au nom de la commune. On choisit le nombre d'arbres que l'on veut y mettre. 14 € / arbre. Réponse à donner avant fin février. L'idée est intéressante mais pourquoi pas plutôt sur notre territoire ? Un hommage aux victimes civiles est prévu lors de la cérémonie du Mondant en lien avec les élèves de l'école.

Le comité de Jumelage organise un pub éphémère : Pub and Freedom le 8 juin.

Le film va être diffusé à la salle des fêtes d'Aunay avec l'école de musique qui a participé à la bande son.

- **Biodiversité** : il va être demandé au centre aéré le mardi 27 février d'installer des nids à oiseaux, des abris pour hérissons au niveau de centre d'accueil, du square et autour de l'école. Les enfants travailleront sur des quizz, des panneaux...

- **Fête de l'Ascension** : le feu d'artifice sera sur le thème du 80ème.

- **Bibliothèque** : projet de faire la peinture de la façade, Sarah LEVEQUE est intéressée mais il faut déposer une déclaration préalable avec le projet de l'esquisse. Cela pourrait être fait par les enfants du centre aéré la première semaine de juillet.

- Jean Marie MAHIEU interpelle sur la demande faite au syndicat d'eau de Caumont, concernant le **déplacement de la canalisation « route des Loges »**. Guillaume DUJARDIN précise que c'est de notre devoir d'alerter le syndicat d'eau puisque les interventions sur cette canalisation nécessitent d'accéder sur des terrains privés.

- **Chemin du Château** : les travaux sur le chemin ont été effectués et le propriétaire est ravi de cette réfection.

- Aucune nouvelle de **l'épicerie**. La procédure judiciaire prend du temps.

Séance levée à 23h03.

Procès-verbal approuvé le 11 mars 2024 et publié sur le site internet communal le 18 mars 2024.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU



Two handwritten signatures in blue ink are shown. The first signature is a stylized, cursive 'S' followed by a horizontal line. The second signature is a more complex cursive script, likely representing 'Pascale Gasnier-Menanteau'.